

Ce que j'aimerais dire également au sujet de Radio-Canada, c'est qu'au cours des audiences, le président de la Société a annoncé au comité que Radio-Canada supprimerait tous les messages publicitaires destinés aux enfants sur les postes de tout le réseau de Radio-Canada à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975. La Société y a toutefois mis une condition à savoir que le Parlement devait lui accorder les fonds nécessaires qui ont été alors évalués à 2.5 millions de dollars.

De toute évidence, le Parlement serait prêt à voter ces crédits puisqu'il a déjà approuvé une recommandation en ce sens. Toutefois, le gouvernement n'a pas soumis de budget à la Chambre et ne lui a pas présenté non plus le budget de Radio-Canada en demandant qu'on vote les crédits nécessaires. J'ai porté cela à l'attention du secrétaire d'État (M. Faulkner) qui a répondu à la Chambre au nom de Radio-Canada dans une lettre du 18 novembre. J'ai attiré son attention sur le rapport du comité et sur la promesse faite au comité par le président de Radio-Canada.

J'ai également dit au ministre que le 17 novembre, M. Sinclair de Radio-Canada déclarait en réponse à une question qui lui était posée à l'émission télévisée du réseau anglais intitulée *Platform* que la Société était prête à tenir la promesse faite au comité de la radiodiffusion de supprimer la publicité adressée aux enfants sur la chaîne de télévision de Radio-Canada d'ici la fin de 1974 pourvu que le Parlement soit prêt à lui accorder 2.5 millions de dollars supplémentaires pour couvrir la perte de revenus que cela entraînera. Même si j'ai bien dit au ministre dans ma lettre du 18 novembre qu'il était très probable que ce bill, qui était considéré comme mesure prioritaire, serait débattu avant Noël et qu'il était indispensable que le gouvernement s'engage à donner suite aux promesses faites par Radio-Canada, je n'ai pas encore eu de réponse. J'espère encore que le gouvernement nous donnera une réponse aujourd'hui, avant la fin du débat, quant à la façon dont il se propose de respecter au moins la promesse faite par le président de Radio-Canada au comité.

Il y aurait encore bien des choses à dire, je pense, mais la plus grande partie a déjà été exposée lors des séances du comité et au cours des nombreux débats qui se sont déroulés à la Chambre sur le sujet du bill à l'étude, mais cela se ramène au fond à ceci: le Parlement a autorisé le Conseil de la radio-télévision canadienne à réglementer les émissions de radio et de télévision, en vertu de la loi sur la radiodiffusion. Le Conseil est autorisé à apporter des modifications de fond à la diffusion. Il a décidé de ne pas tenir compte de la recommandation de la Chambre et il a fait part de cette décision dans une déclaration qu'il a publiée au début de cette année.

Je prie la Chambre de permettre que le sujet du bill à l'étude soit renvoyé au comité, afin que celui-ci puisse connaître, de la bouche même du président du Conseil de la radio-télévision canadienne, les raisons pour lesquelles le Conseil ne peut pas donner suite aux recommandations du Parlement. C'est tout ce que je demande et je le fais sans vouloir soulever de controverse. Je le fais, fort de l'assurance que la majorité des Canadiens favorisent une

#### *Publicité destinée aux enfants*

initiative de ce genre et parce que le Parlement a approuvé la recommandation du comité dont j'ai parlé.

La Chambre ne peut faire autrement, il me semble, que d'approuver le renvoi du bill à l'étude du comité; il y aurait une autre solution, c'est-à-dire que le gouvernement pourrait consentir à assurer un ordre de renvoi convenable au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts; dans ce dernier cas, je serais disposé à retirer le bill à l'étude en retour de cette concession, afin que le comité puisse entendre le président du Conseil de la radio-télévision canadienne et le président de la Société Radio-Canada et pour que ces messieurs puissent dire au comité pourquoi ils ne donnent pas suite aux désirs du Parlement. C'est la seule raison pour laquelle je présente le projet de loi à ce moment-ci. Ce n'est nullement pour des considérations partisans, mais tout simplement pour que le Parlement puisse accomplir ce qu'il avait en vue lorsqu'il a approuvé les recommandations du comité.

Nos efforts ont été contrecarrés et nous avons raison, je pense, de demander à la Chambre d'assurer ce renvoi au comité, soit par l'intermédiaire de mon bill soit par un ordre de renvoi du gouvernement, afin que les témoins puissent expliquer au comité, et par conséquent à la Chambre, pourquoi ils n'ont pas donné suite aux recommandations approuvées par la Chambre.

• (1720)

**M. Ralph Stewart (Cochrane):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer le bill du député parce que je désire faire valoir que je n'agis nullement par esprit partisan. Cela peut sembler étrange, mais je regrette que la Chambre soit saisie de ce bill parce qu'il n'aurait dû nous revenir. Nous avons déjà examiné cette question.

Lorsque je présidais le comité de la radiodiffusion, nous avons consacré beaucoup de temps à cette question et le rapport que nous avons soumis a été adopté à l'unanimité. Tous les partis de la Chambre ont accepté notre rapport. Il n'y a eu ni désaccord ni dissidence. Ce n'est pas le temps de discuter des avantages et des désavantages du projet de loi; il ne s'agit pas de savoir si c'est une bonne mesure, mais de savoir pourquoi nous sommes forcés d'en saisir à nouveau la Chambre.

Quels sont donc les pouvoirs du Parlement? Qui dirige le pays? Voilà que, jour après jour, le Parlement décide quelque chose ou le Parlement désire faire quelque chose, et les bureaucrates décident qu'ils ne le feront tout simplement pas. Cela se produit quotidiennement et en est un excellent exemple.

Une société de la Couronne décide qu'elle n'obéira pas au désir du Parlement. Quelle arrogance! Ce n'est pas qu'elle soit en désaccord avec ce que nous avons dit en comité. Tout le monde était heureux de notre compromis. Nous avons déclaré ne plus vouloir de publicité destinée exclusivement aux enfants. Telle était la principale recommandation du comité et tout le monde l'avait acceptée. Certains nous trouvaient peut-être trop timides tandis que d'autres nous trouvaient trop téméraires, mais tous avaient néanmoins accepté le compromis, la Chambre aussi.